

# CONSEIL MUNICIPAL DE MENARS

## SEANCE DU 23 AVRIL 2012

**Etaient présents** : Yves George, le Maire,  
Mesdames Cousin D, Duneau J, Germain N, Martin D, Messieurs Bailhoux L, Gledel G, Grisel P, Lasnier H,  
Prévost G, Touzelet S, Virlet F.

Absent : Mr Vieillard  
Excusé : Mr Talbot A donne pouvoir à Mr Grisel P.

Mr Favry Kévin arrive en cours de séance.

**Secrétaire de séance** : Mme DUNEAU Josette

### **Rappel de l'ordre du jour** :

Approbation du procès verbal du 26 mars 2012  
Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2011 - Décision modificative  
Approbation Plan de gestion du Val de Loire inscrit sur la liste du Patrimoine Mondiale de l'UNESCO.  
Agglopolys : Approbation de la modification statutaire et désignation d'un délégué suppléant.  
CNAS (Comité National d'Action Sociale) - adhésion  
Elections législatives - bureau de vote  
Décisions du maire  
Questions diverses

### **APPROBATION DU PROCES VERBAL**

En ouverture de séance, monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler sur le précédent procès verbal du 26 mars 2012. Le conseil municipal, à l'unanimité, n'émet aucune observation et approuve le procès verbal.

### **AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2011 – DECISION MODIFICATIVE**

Monsieur le maire rappelle les résultats de l'exercice 2011 ; il ressort un excédent de fonctionnement de 214 148.49€ et un excédent d'investissement, avant les Restes à Réaliser, de 267 157.64€. Les Restes à Réaliser présentent un besoin de financement de 640 698€. Le conseil, unanime, décide d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement soit la somme de 214 148.49€ en section d'investissement au compte n° 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé ». Une décision modificative de 34 148.49€ est nécessaire pour équilibrer le budget 2012.

### **PLAN DE GESTION DU VAL DE LOIRE SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO**

L'Etat, avec l'appui de la Mission Val de Loire, a élaboré un plan de gestion du site UNESCO qui constitue un cadre de référence pour une action concertée des acteurs du territoire, garant des valeurs paysagères patrimoniales du site, celui-ci a pour objet de préserver, valoriser le patrimoine et les espaces remarquables, maîtriser l'étalement et organiser le développement urbain. Ce plan de gestion est présenté au conseil municipal qui en prend acte ; il s'engage à le prendre en compte dans les documents de planification, notamment le Plan Local d'Urbanisme ainsi que dans l'élaboration des projets d'aménagement susceptibles d'avoir un impact sur la valeur universelle exceptionnelle du site de l'UNESCO.

### **AGGLOPOLYS – APPROBATION MODIFICATION STATUTAIRE - NOMINATION D'UN SUPPLEANT**

Après avoir pris connaissance des modifications statutaires de la Communauté d'Agglomération de Blois, le conseil municipal, unanime, adopte les nouveaux statuts, autorise le maire à signer tout document afférent à ce dossier et désigne monsieur Touzelet Serge, délégué suppléant, appelé à siéger au conseil communautaire d'Agglopolys en cas d'empêchement de Mr George Yves, délégué titulaire.

### **C.N.A.S – ADHESION**

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil de l'existence du CNAS (Comité National d'Action Sociale) pour le personnel des collectivités territoriales. Cet organisme propose au personnel des prestations telles que les prêts sociaux, vacances, loisirs, culture etc... Après avoir pris connaissance du règlement, des différentes prestations et des conditions d'attribution, le conseil municipal, unanime, décide d'adhérer au CNAS à compter du 1<sup>er</sup> septembre prochain. Monsieur le maire est autorisé à signer la convention et à faire procéder à la désignation d'un délégué légal.

**Elections Législatives – bureau de vote** : Pour les prochaines Elections législatives qui auront lieu les 10 et 17 juin 2012, monsieur le maire demande aux conseillers municipaux d'assurer une permanence au bureau de vote ouvert de 8 heures à 18 heures.

### **DECISIONS DU MAIRE**

Dans le cadre des délégations qu'il détient, Mr le maire présente aux membres du conseil l'unique décision prise depuis la dernière réunion de conseil du mois de février.

### **INFORMATIONS G.PREVOST**

**Espace dispersion** : La livraison du monument a été refusée, la pierre présentait des malfaçons et la gravure était manquante. L'installation du monument est donc reportée.

**Dégradation du mobilier urbain** : Constat de nouvelles dégradations sur le mobilier urbain situé en bas de la rue de la Loire et près de l'école Victor Hugo.

Deux panneaux ont été installés à chaque entrée de la cour de l'école rappelant que ces lieux étaient strictement réservés aux élèves.

**SIAEP** : Il est envisagé la radio-relève des compteurs d'eau. Il s'agit d'un module électronique, installé sur le compteur, qui enregistre les consommations. Cette nouvelle technologie permettrait ainsi de déceler les fuites d'eau ou autres problèmes techniques.

### **INFORMATIONS S.TOUZELET**

**Commerces et logements sociaux** La visite du chantier de l'Ilot Brossier est programmée le samedi 2 juin 2012 à 9h30. Les commissions « travaux » et « développement économique » ainsi que les membres du Conseil municipal y sont conviés et pourront ainsi apprécier l'avancement des travaux. Une réunion aura lieu à 11 heures, en mairie, après la visite du chantier.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Fêtes et cérémonies :**

Mr le maire invite les membres du conseil à la cérémonie commémorative du 8 mai qui débutera à 10h30 à la mairie.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h45.

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du CGCT.